

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 180109 du 25 juin 2018 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire pour le compte du ministère de la défense

NOR : TRAA1817553S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2007, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2010, portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

- M. Michel Jay, architecte urbaniste général de l'État en chef.
- M. Jean-Marie Rousselière, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
- M. Christian Badoche, attaché principal d'administration de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € (HT), et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

- M. Emmanuel Nicolle, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.
- M. Jacques Tessier, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
- M. Christophe Vergnaud, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
- Mme Mathilde Honorat, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État.
- M. David Séroul, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
- M. Jérôme Rossi, ingénieur des travaux publics de l'État.

M. André Postic, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
M. Alexandre Anache, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Hassen Ben Guirat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Christian Berastegui-Vidalle, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
M. Philippe Cordier, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.
M. Nicolas Favrel, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Nicolas Stark, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Henri Gouge, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'État.
M. David Pungercar, ingénieur des travaux publics de l'État.
Mme Elisabeth Fraszczak, attachée principale d'administration.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 susvisé, d'un montant inférieur à 50 000 € (HT), et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Pour le SNIA Nord

M. Michel Marty, technicien supérieur en chef du développement durable.
Mme Isabelle Monmousseau, ingénieure des travaux publics de l'État.
M. Safi Hadj-Bouziane, ingénieur des travaux publics de l'État.
Mme Nathalie Ovion, technicienne supérieure en chef du développement durable.
M. Mohammed Mahdi, ingénieur des travaux publics de l'État.
M. Joël Ballester, technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour le SNIA Sud-Est

M. Patrice Lara, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Jérôme Boullée, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Michel Arino, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Nicolas Mouttet, ingénieur des travaux publics de l'État.

Pour le SNIA Sud-Ouest

M. Sébastien Jalet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Christophe Escassut, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
M. Bernard Barthès, ingénieur des travaux publics de l'État.

Pour le SNIA Centre-Est

M. Philippe Le Mélédo, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.
Mme Sabine Fey, assistante d'administration de classe exceptionnelle.
Mme Anne Saulnier, technicienne supérieure en chef du développement durable.

Pour le SNIA Ouest

Mme Caroline Marlette, ingénieure des travaux publics de l'État.
M. Pierre Thuilier, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Vincent Mayol, technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour les pôles d'outre-mer

M. Franck Émerancienne, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Alain Verdeaux, technicien supérieur en chef du développement durable.

M. Cédric Bariol, technicien supérieur en chef du développement durable.
M. Philippe Ménestrier, technicien supérieur en chef du développement durable.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 susvisé, d'un montant inférieur à 15 000 € (HT), et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € (HT) pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

M. Juan-Manuel Martin, technicien supérieur en chef du développement durable.
Mme Sarah Arnouil, ingénieure des travaux publics de l'État.
M. Antoine Mahéroul, ingénieur des travaux publics de l'État.
Mme Pascale Strub, assistante d'administration de classe exceptionnelle.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 25 juin 2018.

*Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,*
A. LASLAZ